

Mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés (MSCERSA)

Guide de présentation

Cette Mesure a pour mission de permettre une meilleure accessibilité à des équipements, notamment par l'instauration de points de service, afin d'augmenter et de favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois.

Ces points de service rendront accessible gratuitement ou à faible coût du matériel durable, en bon état et sécuritaire.

Obligations générales

- Droit d'immatriculation à jour au Registre des entreprises.
- Formulaire de demande électronique dûment rempli.
- Respecter la date limite de dépôt des projets, soit le 1^{er} mars 2024.
- Dans le cadre de la réalisation du projet, mentionner la contribution et utiliser les logos de LSBJ et de ses partenaires, dans les publicités relatives au projet.
- Faire la demande des logos à utiliser.
- Remettre le formulaire de rapport final électronique dûment rempli accompagné de toutes les pièces justificatives et preuve de visibilité au plus tard deux mois après la date de fin du projet.
- Inventorier le matériel de la centrale et transmettre la liste par courriel à mgauthier-dubuc@lsbj.ca.
- Rendre accessible le prêt d'équipements gratuitement ou à faible coût.
- Offrir de l'encadrement sécuritaire, soit Équipements de sécurité (VFI, casques, etc.); équipements de qualité; entretien des équipements; entreposage adéquat des équipements.
- Privilégiez l'achat du matériel et des équipements qui concerne le projet auprès des entreprises du « Panier Bleu ».

Qu'est-ce que **circonflexe**

Dans le cadre de la mesure de soutien aux centrales d'équipements, une image de marque rassembleuse et forte a été développée pour unir les initiatives sous un même toit. Pour s'assurer d'une cohérence et d'une uniformité dans les différentes initiatives, il est important que des responsabilités soient définies entre les partenaires et circonflexe pour permettre de faire partie du mouvement, d'utiliser le logo et bénéficier des avantages.

Les responsabilités d'adhérer au mouvement circonflexe :

- Utiliser les outils (fiches, vidéos) rendus disponibles par circonflexe.
- Utiliser l'identité visuelle et l'identité intellectuelle de circonflexe selon le protocole établi tel que :
 - Ensemble des outils promotionnel.
 - Ensemble de démarrage pour identifier le point de service et les équipements.
 - Campagne de promotion grand public.
 - Reconnaissance de marque - les partenaires et la population reconnaîtront l'accent qui chapeaute et réunit les initiatives pour offrir du prêt d'équipements.

Admissibilité

Organismes admissibles

- Une municipalité, une localité ou une école ayant son siège social dans la région Nord-du-Québec.
- Un organisme à but non lucratif ou supralocal légalement constitué selon partie 3 de la *Loi sur les compagnies* ayant son siège social dans la région Nord-du-Québec.
- Une coopérative, en vertu de la Loi C-27-2.

Aide financière

Consulter les dépenses admissibles et non admissibles à l'Annexe 1.

Modalité de versement

L'aide financière octroyée sera versée en un seul versement suite au dépôt et à l'approbation du rapport final, accompagné des pièces justificatives et preuve de visibilité.

L'organisme devra fournir, sur demande, tout autre document jugé pertinent pour compléter la demande ou pour en faire une analyse judicieuse.

TOUTE FAUSSE DÉCLARATION ENTRAÎNE L'EXCLUSION DU PROGRAMME.

Mesure de soutien aux centrales d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés (MSCERSA)

Exemples de dépenses admissibles et non admissibles

TYPES DE DÉPENSES	EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES	EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES
Achat d'équipement durable et sécuritaire permettant la pratique d'activités sportives, récréatives, adaptées et de plein air	<ul style="list-style-type: none"> › Équipements sportifs et de plein air (ex. : ski, raquette, patin, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, trottinette). › Matériel de jeu et d'activité physique (ex. : ballon et balle, bâton, but, gant, tapis de yoga, tapis de gymnastique). › Support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable. › Embarcations nautiques (ex. : kayak, canot, planche à pagaie). › Équipements adaptés (ex. : goélette, planche à pagaie adaptée). › Remorque servant d'unité mobile de prêt d'équipements. 	<ul style="list-style-type: none"> › Matériel remis à chaque individu (médaille, article promotionnel, prix). › Matériel à usage unique. › Vêtement. › Véhicule motorisé.
Aménagement du point de service (entreposage)	<ul style="list-style-type: none"> › Location de salles ou de locaux pour le point de service. › Identification du point de service (lettrage). › Ressources humaines (salaire) pour la réalisation des travaux. › Location ou achat d'équipements ou d'outils pour la réalisation des travaux. › Matériaux pour la réalisation des travaux d'aménagement. › Achat ou location d'un conteneur ou d'un petit cabanon pour l'entreposage des équipements. 	<ul style="list-style-type: none"> › Module de jeux, balançoire, mur d'escalade, piste d'hébertisme, parcours. › Achat ou location d'un terrain. › Location ou achat d'équipements pour l'entretien des pistes, sentiers et lieux de pratique. › Construction d'une infrastructure (ex. : chalet, préau).
Ressources humaines (Maximum de 30 % du montant demandé)	<ul style="list-style-type: none"> › Salaire pour le service à la clientèle du point de service. › Salaire pour le service de réservation du point de service. › Salaire pour la coordination du point de service. 	<ul style="list-style-type: none"> › Salaire à la mission de l'organisation.

TYPES DE DÉPENSES	EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES	EXEMPLES DE DÉPENSES NON ADMISSIBLES
Entretien et réparation	<ul style="list-style-type: none"> › Achat ou location de matériel de réparation ou d'entretien d'équipements (ex. : appareil pour aiguiser les patins). › Frais d'entretien offert par un partenaire spécialisé (ex. : atelier de réparation de vélos, préparation de skis de fond). › Salaire d'une personne pour la réalisation de l'entretien de l'équipement. 	
Activités d'initiation	<ul style="list-style-type: none"> › Salaire pour l'animation d'une activité. › Salaire pour l'encadrement d'une activité. › Frais d'entrée à un lieu de pratique pour une sortie de groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> › Frais pour la location d'un véhicule pour déplacer les participants. › Frais d'essence. › Frais d'hébergement (ex. : chalet, motel, hôtel).
Transport du matériel	<ul style="list-style-type: none"> › Frais de livraison des équipements. › Frais pour la location d'un véhicule pour déplacer les équipements. › Frais d'essence. › Salaire pour la livraison des équipements. 	
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> › Frais d'assurances responsabilité civile. › Frais d'assurances des biens. 	
Formation	<ul style="list-style-type: none"> › Frais de formation sur l'entretien des équipements (ex. : formation en mécanique de vélo). › Frais de formation pour l'utilisation d'un logiciel de réservation. 	